

# Dépistage du cancer du col de l'utérus

Publié le 01 juin 2021

## Prévention du cancer du col de l'utérus : quand et comment se faire dépister ?

Les cancers du col de l'utérus sont provoqués par des virus de la famille des papillomavirus humains (HPV) ; ces virus se transmettent par voie sexuelle. En général, le corps parvient à les éliminer mais, dans certains cas, ces infections peuvent persister et provoquer des lésions au niveau du col de l'utérus. Ces lésions sont susceptibles, pour certaines, d'évoluer à terme vers un cancer.

**Il existe un moyen de limiter ce risque de cancer en faisant un test de dépistage :**

- › de 25 à 30 ans tous les 3 ans
- › de 30 à 65 ans tous les 5 ans

**Pour réaliser ce test de dépistage du cancer du col de l'utérus vous pouvez contacter :**

- › Votre médecin traitant, une sage-femme ou un gynécologue
- › Le Centre d'Examens de Santé de la CPAM du Gers via Doctolib (bilan de santé) ou par téléphone au 05 81 67 11 44
- › Le Centre de Planification et d'Education Familiale du Gers au 05 81 32 35 60
- › Le Centre Hospitalier d'Auch au 05 62 61 32 05



**Renseignements : Contactez le Centre Régional de Dépistage des Cancers au 05 62 05 80 06**



LE DÉPARTEMENT

**Conseil Départemental du Gers**

81 route de Pessan  
BP 20569  
32022 Auch Cedex 9  
05 62 67 40 40

✉ **Nous contacter**

EN  
1 CLIC

